

 **CFPPA DE BOURG-LÈS-VALENCE**  
Avenue de Lyon  
26500 Bourg-lès-Valence  
 <https://levalentin.education/cfppa-bourg-les-valence>  
 04 75 83 23 10  
 cfppa.bourg-les-valence@educagri.fr



 **LIEU :** Locaux du CFPPA, site du Valentin et sur le terrain (exploitations agricoles)

 **DURÉE :** 70h

 **EFFECTIF**  
• Minimum : 7  
• Maximum : 14

 **PROCHAINE SESSION :**  
Du 16 au 20 mars 2026  
et  
Du 18 au 22 mai 2026

 **PUBLICS CONCERNÉS :**  
• Exploitants agricoles  
• Demandeurs d'emploi  
• Salariés  
• Particuliers  
• Stagiaires de la formation professionnelle

 80 %  
taux de satisfaction (2025)

 100 %  
taux de réussite (2025)  
5 stagiaires présentés

# Maraîchage biologique

## UCARE : Réaliser les opérations de production de l'atelier maraîchage



Bloc de compétence du BPREA, en présentiel / RNCP 38093 / Certificateur Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire / date échéance enregistrement 01/01/2029

### OBJECTIFS

- Poser les bases et dimensionner votre projet de maraîchage
- Acquérir les bases techniques de la production en agriculture biologique
- Connaitre les différentes approches (bio classique, bio-intensif, MSV, permacole)
- Comprendre les interactions des choix techniques (équipement, irrigation, fertilité des sols)
- Planifier une production en fonction de ses objectifs
- Réaliser les opérations de production

### CONTENU DE LA FORMATION

#### Première semaine – comprendre

- Jour 01 : Fertilité des sols, matière organique et croissance végétale en maraîchage biologique
- Jour 02 : Diversité des approches techniques et implications sur le terrain
- Jour 03 : Découverte de systèmes de production.
- Micro-ferme, atelier principal, atelier secondaire, vente au détail, vente en gros, pratiques mécanisées, pratiques décarbonées, approche agro-écologique
- Jour 04 : Différentes espèces maraîchères, itinéraires techniques et implications pour la mise en oeuvre de la production
- Jour 05 : Besoins en eau et gestion des adventices.
- Bonnes pratiques, couverts organiques, couverts végétaux, gestion mécanique, usage des bâches et des paillages organiques.

#### Deuxième semaine – choisir et planifier

- Jour 06 : Evaluer son sol, optimiser sa fertilisation et ses rotations.
- Rôle des engrains verts. Options de limitation des intrants. Pratiques sur sol vivant.
- Jour 07 : Santé des végétaux. Connaissances, Pratiques et ressources.
- Extraits végétaux, association de cultures, lutte biologique, produits homologués
- Jour 08 : Spécificités de la production sous abri froid
- Organisation ; contraintes et avantages. Aperçu des options bioclimatiques.
- Jour 09 : Maîtrise du climat, gestion de l'irrigation et organisation de la production en fonction de ses débouchés.
- Jour 10 : Dimensionner son projet et adapter ses équipements



## CONDITIONS D'ADMISSION

L'entrée en formation est conditionnée par l'obtention du financement et d'un entretien individuel.

### Prérequis :

Avoir un projet en production maraîchère.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Nous contacter à partir de septembre pour entretien et inscription.

En fonction des effectifs, nous consulter.

## COÛT ET FINANCEMENT

- Compte CPF
- Autofinancement
- VIVEA
- France Travail

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques et pratiques
- Visites et travaux pratiques sur le terrain (**prévoir des vêtements adaptés**)

## MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours
- Visites d'exploitations
- Parcelle pédagogique

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation sur une situation professionnelle en cours de formation avec un entretien. Pratique explicitée

## RYTHME DE LA FORMATION

70h en centre

Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Rythme hebdomadaire : 35h

**DU 16 AU 20 MARS 2026**  
et  
**DU 18 AU 22 MAI 2026**

## VALIDATION DE LA FORMATION

Pour les parcours hors BPREA, attestation de suivi de la formation spécifiant les compétences acquises. Permet de valider l'UCARE "Concevoir un atelier de maraîchage biologique adapté à son contexte.

## POURSUITE ET DÉBOUCHÉS

- Validation de l'UCARE "Réaliser les opérations de production de l'atelier Maraîchage " du Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (RNCP 38093, certificateur Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et de la forêt, date de publication 13/10/2023)
- Activité agricole
- Pratique individuelle
- Installation/salariat sur une exploitation agricole



Le centre est labellisé H+ pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour tout besoin spécifique.